

CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR -----

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 29 juin 2007. -----

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 10 h 20. -----

Les Secrétaires sont MM. Yves DEPAS et Pierre VUYLSTEKE. -----

L'ordre du jour a été établi comme suit : -----

Ouverture de la séance par M. le Président -----

Appel nominal des Conseillers -----

Dépôt du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2007 -----

Communication du Président (s'il y a lieu) -----

Questions orales posées au Collège provincial (s'il y a lieu) -----

Présentation du Contrat d'Avenir provincial -----

Lecture des rapports des Commissions – Discussion et vote des résolutions. -----

1^{re} Commission : n° 99/07, 121/07, 130/07, 133/07 -----

2^e Commission : n° 117/07, 132/07 -----

3^e Commission : n° 98/07 (huis clos) -----

6^e Commission : n° 104/07, 105/07, 106/07, 119/07, 128/07, 129/07 -----

Clôture de la séance par M. le Président -----

Liste des affaires portées à l'ordre du jour-----

1^{re} Commission: -----

Affaire n° 99/07 : Avenant au Contrat de partenariat 2007-2009 avec la Région wallonne. -----

Affaire n° 121/07 : Association des Pouvoirs Publics "Solidarité et Santé" – Assemblée Générale du 26 juin 2007 – Ordre du jour – Approbation. -----

Affaire n° 130/07 : Garanties provinciales des emprunts à contracter par l'Association des Pouvoirs Publics "Solidarité et Santé" gérant le Centre Hospitalier Régional de Namur. -----

Affaire n° 133/07 : Centre d'Analyses et de Recherches en Anatomie Pathologique et en Dermatopathologie (C.A.R.A.D.) - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.-----

2^e Commission : -----

Affaire n° 117/07 : Province de Namur – Plan triennal 2007-2009 – Approbation. -----

Affaire n° 132/07 : "OPA – Qualité Ciney" ASBL – Désignation des représentants provinciaux. ----

3^e Commission : -----

Affaire n° 98/07 : Administration Générale de l'Enseignement – Vacance d'emploi de Premier Directeur – Promotion. (Huis clos) -----

6^e Commission : -----

Affaire n° 104/07 : Arrêts des comptes et bilan de l'exercice 2006. -----

Affaire n° 105/07 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007. -----

Affaire n° 106/07 : 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 – Autorisation d'emprunt. -----

Affaire n° 119/07 : Compte 2006 –Ajustements budgétaires par l'utilisation des enveloppes budgétaires conformément à l'article 10 de l'A.R. du 02/06/1999 du RGPT. -----

Affaire n° 128/07 : Emprunt destiné à financer les dépenses extraordinaires du budget provincial 2007 – Choix du mode de passation et des conditions du marché.-----

Affaire n° 129/07 : Compte et bilan de la régie Provinciale "Château de Namur" pour l'exercice 2006 – Approbation. -----

Présents:-----

Groupe PS: Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----

Groupe MR: Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Robert CLOSSET, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

Groupe CDH: Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Benoît DISPA, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre TASIAUX, Luc ZABUS. -----

Groupe ECOLO: Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Excusés: Freddy CABARAUX (PS), Alain COLLIN (CDH), Denis LISELELE (PS), Jean-Claude NIHOUL (CDH), Dominique NOTTE (PS)-----

M. Daniel GOBLET, Greffier provincial assiste à la réunion. -----

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2007 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers provinciaux qui désirent le consulter. -----

Monsieur le Président évoque la mémoire de M. Jean-Marie DELFORGE, ancien Conseiller provincial, décédé. -----

M. le Président informe qu'à la demande des intéressés le Bureau a accepté la permutation au sein des commissions de MM. DELAITE et TORY. Il vous propose d'entériner les propositions suivantes: M. DELAITE, passe de la 1^{re} à la 5^e Commission et M. TORY passe de la 5^e à la 1^{re} Commission. Le Conseil adopte à l'unanimité cette modification. -----

Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.-----

1^{re} Commission: -----

Affaire n° 99/07: Avenant au Contrat de partenariat 2007-2009 avec la Région wallonne. -----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. BERTRAND annonce le vote négatif du groupe CDH. M. VAN ESPEN précise les raisons des choix du Collège. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR et ECOLO sont pour et le groupe CDH vote contre. Le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

En sa séance du 23 mars 2007, le Conseil provincial marquait son accord sur la proposition de Contrat de partenariat 2007-2009 avec la Région wallonne qui lui était soumise par le Collège provincial (voir copie du contrat en annexe 1). -----

En sa séance du 10 mai dernier, (voir notification en annexe 2), le Gouvernement wallon approuvait ce contrat moyennant un avenant portant sur les points suivants: -----

1. réintégrer les fiches logement suivantes: -----

. Primes encourageant la mise dans le circuit locatif social de logements privés ou publics; -----

. Aide aux Agents Immobilières sociales - Subvention pour la rétribution du personnel; -----

. Subvention pour l'installation de chauffe-eau solaires. -----

2. corriger la fiche relative au tourisme (fiche n°2) suivant les modifications souhaitées par le Ministre Benoît Lutgen (voir annexe 3). -----

Une proposition d'avenant (voir annexe 4) a par conséquent été soumise au Collège provincial en sa séance du 24 mai dernier et a été approuvée. -----

Il vous est donc proposé, afin de se conformer à la décision du Gouvernement wallon, de marquer

votre accord sur la proposition d'avenant au Contrat de partenariat 2007-2009 avec la Région wallonne. -----

Il corrige par ailleurs la fiche relative au tourisme (fiche n°2) suivant les modifications souhaitées par le Ministre compétent. -----

Article 2 : -----

Une copie de l'avenant sera transmise aux Ministres régionaux compétents afin qu'ils marquent leur accord définitif sur celui-ci. -----

Article 3 : -----

Le Contrat de partenariat 2007-2009 avec la Région wallonne ainsi que l'avenant à ce contrat seront transmis en trois exemplaires dûment signés au Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures du Gouvernement wallon. -----

Affaire n° 121/07 : Association des Pouvoirs Publics "Solidarité et Santé" – Assemblée Générale du 26 juin 2007 – Ordre du jour – Approbation. -----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

ATTENDU que la participation de la Province de Namur au sein des associations quelle que soit leur forme juridique relève de la compétence du Conseil Provincial et que dès lors il convient de lui soumettre pour approbation les comptes desdites associations; -----

VU la lettre adressée par l'Association de Pouvoirs Publics «Solidarité et Santé» portant convocation à une Assemblée Générale fixée le 26 juin 2007 au Centre Hospitalier Régional de Namur ; -----

VU le rapport de sa Première Commission; -----

VU les propositions du Collège provincial; -----

DECIDE -----

Article 1er: D'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 26 juin 2007 de l'Association de Pouvoirs Publics « Solidarité et Santé ». -----

Article 2: Expédition de la présente délibération sera envoyée au Président de ladite Association et aux délégués représentant la Province de Namur. -----

Affaire n° 130/07 : Garanties provinciales sur emprunts à contracter par l'Association des Pouvoirs Publics « Solidarité et Santé» gérant le Centre Hospitalier Régional de Namur.-----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU la délibération du Conseil Provincial du 12 juin 1992 décidant d'accorder sa garantie pour les emprunts contractés dans le cadre du fonctionnement du Centre Hospitalier de Namur dès l'exercice 1992 ; -----

ATTENDU qu'un grand nombre de garanties ont été accordées depuis cette date par des organismes bancaires de manière « automatique» sans avoir fait l'objet d'une décision d'une autorité provinciale ni même d'une simple information préalable; -----

ATTENDU que la participation des deux Pouvoirs associés dans le capital de l'APP « Solidarité et Santé» est répartie depuis sa constitution en 1992 comme suit: 65% CP AS 35% Province ; -----

VU l'article L 3131-1 § 2 – 5^e du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que les actes des autorités provinciales sur les garanties d'emprunts sont soumis à une tutelle spéciale d'approbation; -----

VU le rapport de sa 1^{re} Commission, -----

VU les propositions du Collège provincial, -----

DECIDE -----

Article 1^{er} : Afin de se conformer aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la

Décentralisation, l' APP «Solidarité et Santé» est tenue de soumettre systématiquement à l'approbation du Collège provincial les emprunts à garantir qui seront contractés à l'avenir par le CHRN de Namur. -----

Article 2 : de limiter sa garantie à son pourcentage de participation dans le capital de l' APP « Solidarité et Santé », à savoir 35 %. -----

Article 3 : de soumettre chaque décision à la tutelle spéciale d'approbation. -----

Article 4 : de publier la présente résolution dans le Bulletin provincial et sur le site internet provincial. -----

Affaire n° 133/07 : Centre d'Analyses et de Recherches en Anatomie Pathologique et en Dermatopathologie (C.A.R.A.D.) - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.-----

M. CLEDA, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU l'article L 2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et la volonté du législateur exprimée dans les travaux préparatoires du décret du 22 avril 2004 codifiant la législation relative aux pouvoirs locaux; -----

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre associé fondateur de l'A.S.B.L. C.A.R.A.D. ; -----

VU les articles 13 et 23 des statuts du C.A.R.A.D. précisant que la Province de Namur en sa qualité d'associé, dispose de 4 représentants à l'Assemblée Générale et de 2 représentants au Conseil d'Administration; -----

CONSIDERANT que suite au scrutin du 8 octobre 2006, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants provinciaux qui siégeront à l'Assemblée Générale et de proposer ses représentants au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. C.A.R.A.D. ; -----

ATTENDU que l'ancienne représentation provinciale se présentait comme suit: -----

Assemblée Générale : -----

PS (2): D. NOTTE - (Feu A. GERARD) -----

MR (1): F. BAILY-BERGER -----

CDH (1) : G. CARPIAUX -----

Conseil d'Administration: -----

PS (1): D. NOTTE -----

MR (1): F. BAILY-BERGER -----

VU les propositions du Collège provincial; -----

VU le rapport de sa 1° Commission; -----

ARRETE -----

Article 1: de désigner les représentants provinciaux suivants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale (4):

PS (2): D. NOTTE – B. PONCELET -----

MR (1): F. BAILY-BERGER -----

CDH (1) : F. NAHON-DELFORGE -----

Article 2: de proposer la candidature des mandataires provinciaux suivants au Conseil d'Administration (2) : -----

PS (1): B. PONCELET -----

MR (1) : F. BAILY-BERGER -----

Article 3 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président de ladite association ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés. -----

Article 4 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur. -----

2° Commission : -----

Affaire n° 117/07 : Province de Namur – Plan triennal 2007-2009 – Approbation.-----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé.-----

Mme LAMBERT et M. BERTRAND reviennent sur le plan triennal et le transfert de compétences des voiries vers la Région wallonne. M. VAN ESPEN apporte des précisions quant à l'évolution du dossier.-----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR et CDH sont pour et le groupe ECOLO s'abstient. Le Conseil adopte la résolution :-----

Le Conseil provincial,-----

Vu le décret de la Région Wallonne du 1^{er} décembre 1988 et l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 16 décembre 1988 subordonnant l'octroi des subventions régionales à l'élaboration d'un programme triennal des travaux;-----

Vu sa résolution du 25 mai 2007 adoptant le plan triennal partiel 2007 ;-----

Attendu que celui-ci a été déposé au Ministère de la Région Wallonne en date du 04 juin 2007,-----

Vu l'évolution du dossier relatif à la reprise des routes provinciales par les services régionaux;-----

Vu les diverses zones présentant des dégradations de nature à mettre en péril la sécurité des usagers,

Vu le programme triennal établi pour l'ensemble des travaux à réaliser par la Province pour les années 2007 - 2009,-----

Vu l'article 421.016/27201/001 du budget provincial de 2007;-----

Vu la circulaire de la Région wallonne en date du 26 avril 2007 proposant l'introduction des plans triennaux 2007 - 2009 sous forme papier et non plus fichiers informatiques à encoder sur la plateforme E-triennal ;-----

ARRETE:-----

Article 1 :-----

Le programme triennal établi pour les travaux à réaliser par la Province pour les années 2007,2008,2009 s'établit comme suit:-----

2007 : plan triennal partiel (pour mémoire)-----

07.01 : Aménagement des abords de la Place Vaxelaire à Bioul , part provinciale 60.000€TVAC ---

Plan triennal année 2007-----

07.02 : RP98. Réfection extraordinaire Mettet – Circuit - 568.000€TVAC-----

07.03 : RP921 Andenne: réfection rue du Commerce - 150.000€TVAC-----

Plan triennal année 2008-----

08.01 : RP98. Réfection extraordinaire Florennes - Barrière-Luc - 610.000€TV AC-----

Plan triennal année 2009-----

09.01 : RP921. Réfection extraordinaire Belle-Maison - Emptinne sur 1.500m - 302.000€TVAC ---

Article 2 :-----

Les subsides de la Région wallonne sont sollicités-----

Affaire n° 132/07 : "OPA – Qualité Ciney" ASBL – Désignation des représentants provinciaux. ----

M. CAPPE, Rapporteur, lit le rapport rédigé.-----

M. le Président met la résolution aux voix et le Conseil adopte simultanément les modifications à la résolution telle qu'amendée par le rapport de Commission ci-après :-----

Le Conseil provincial,-----

VU sa résolution du 24 mars 1992 décidant l'adhésion de la Province de Namur à l'asbl « OPA - Qualité - Ciney»;-----

VU l'article L2223-14 du CDLD;-----

VU le résultat du scrutin provincial du 8 octobre 2006 ;-----

VU les propositions du Collège provincial;-----

VU l'avis de sa 2^e Commission,-----

DECIDE:-----

Article 1^{er} : décide de désigner comme représentants de la Province de Namur au sein l'Assemblée

Générale et de présenter au Conseil d'Administration de l'asbl « OPA - Qualité - Ciney» les 7 représentants suivants : -----

- Pour le PS (2) : M. A.DEPAYE, Mme M. ROBERT-DECLERCQ -----

- Pour le MR (2) : MM. J.M. VAN ESPEN, J. DETHY -----

- Pour le CDH (2) : M. A.COLLIN, P. TASIAUX -----

- Pour le ECOLO (1) : Mme L. LAMBERT -----

Article 2 : d'adresser une expédition de la présente décision au Président sortant de l'asbl concernée ainsi qu'aux mandataires désignés. -----

Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution. -----

3^{ème} Commission : -----

M. Le Président signale qu'en raison du huis clos, l'affaire 98/07 sera traitée en fin de séance. -----

6^e Commission : -----

Affaire n° 104/07: Arrêts des Comptes et Bilan de l'exercice 2006. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

MM. MAZY et LE BUSSY relèvent différents points de ce dossier. M. MOUYARD analyse les comptes et bilan de l'exercice 2006. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR sont pour et le groupe CDH vote contre, le groupe ECOLO s'abstient. Le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU les articles L2212-68, L2232-8, L2231-9 et de l'arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ; -----

VU les comptes et bilan de l'exercice 2006 ; -----

VU la proposition du Collège Provincial ; -----

VU l'avis de sa sixième Commission ; -----

ARRÊTE -----

Article unique : Les Comptes et Bilan de l'exercice 2006 tels qu'établis par le Receveur Provincial et soumis à notre Assemblée par le Collège Provincial, sont arrêtés aux montants suivants : -----

Compte Budgétaire		2006	2005 PI
Ordinaire	Rés. Budgétaire	3.151.164,22 €	6.664.252,72 €
	Rés. Comptable	7.496.360,06 €	10.645.953,62 €
Extraordinaire	Rés. Budgétaire	4.213.839,83 €	5.434.547,70 €
	Rés. Comptable	12.176.263,21 €	15.630.361,72 €
Compte de résultat			
Résultat		1.058.096,64 €	-2.543.742,20 €
BILAN			
Total du Bilan		225.204.669,41 €	237.289.808,38 €
Éléments hors Bilan			
Fonds de pensions ÉTHIAS		48.187.268,43 €	46.062.684,68 €

Garanties de la Province au profit de tiers	20.698.154,58 €	21.964.185,13 €
---------------------------------------------	-----------------	-----------------

Article 2. : Le présent arrêté ainsi que les comptes sommaires seront insérés au Bulletin Provincial.

Affaire n° 105/07: 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

Le débat est ouvert, interviennent successivement MM. MAZY, WATTECAMPS, MOUYARD, TASIAUX, MOUYARD, VAN ESPEN, TASIAUX, CLARINVAL, Mme NAHON-DELFORGE, M. MOUYARD, Mmes NAHON-DELFORGE, LAMBERT, M. HUBAUX, Mme ROBERT-DECLERCQ, MM. CARPIAUX, CLEDA, VAN ESPEN, CLEDA, CARPIAUX, Mme LAMBERT, MM. VAN ESPEN, WATTECAMPS, Mme JACQUES, M. CARPIAUX, Mme JACQUES, MM. PIERARD, MATHY, CLEDA, Mmes ROBERT-DECLERCQ, LAMBERT, MM. VAN ESPEN, HUBAUX, Mme LAMBERT. -----

Le Président fait voter la résolution à haute voix et par appel nominal. Le tirage au sort désigne M.

JOLY pour commencer l'appel. Décision : 43 votants, 29 voix pour et 14 voix contre. -----

POUR : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY, Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Fabien SCAILLET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

CONTRE : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMé, Françoise SARTO-PIETTE, Pierre TASIAUX, Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, Paul WATTECAMPS. -----

Le Conseil adopte la 1^e modification budgétaire à laquelle est joint :-----

AVIS DU RECEVEUR PROVINCIAL, -----

J'ai bien pris connaissance du contenu du premier tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007, qui intègre les résultats du Compte 2006 et dont les résultats sont les suivants: -----

	Budget 2007	MB 1/2007	Résultats après
	Initial		MB 1/2007
BUDGET ORDINAIRE			
Exercice Propre	- 2.539.919,00 €	153.645,00 €	- 2.386.274,00 €
Exercices Antérieurs	9.799.759,00 €	174.386,00 €	9.974.145,00 €
Prélèvements	- 808.899,00 €	22.450,00 €	- 831.349,00 €
TOTAL	6.450.941,00 €	305.581,00 €	6.756.522,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Exercice Propre	- 166.083,00 €	- 434.344,00 €	- 600.427,00 €
Exercices Antérieurs	798.683,00 €	7.718.233,00 €	8.516.916,00 €
Prélèvements	1.457.035,00 €	42.039,00 €	1.499.074,00 €
TOTAL	2.089.635,00 €	7.325.928,00 €	9.415.563,00 €

Ces modifications, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, ne suscitent aucune remarque de ma part.

Affaire n° 106/07: 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 – Autorisation d'emprunt. -----

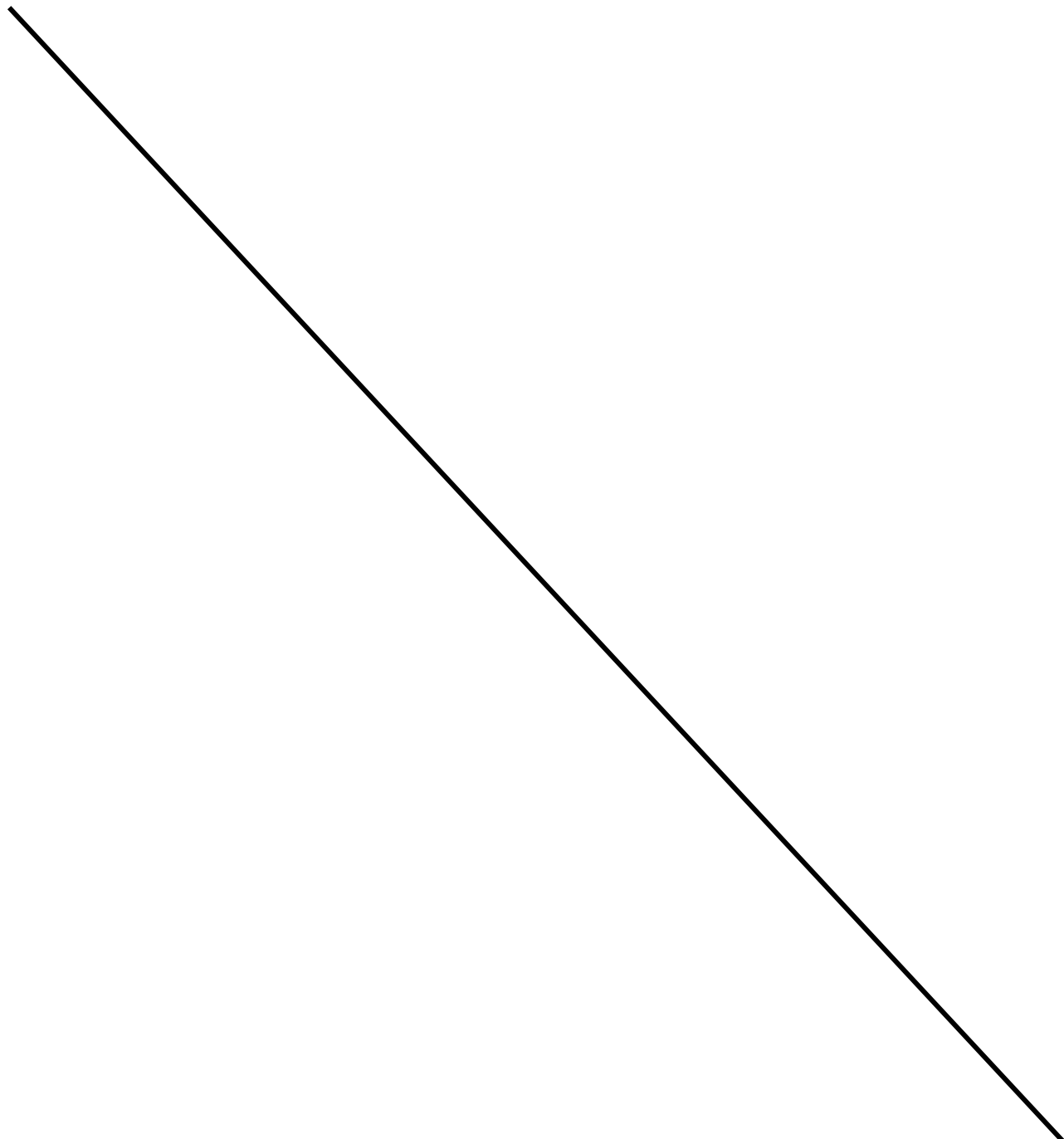
M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : les groupes PS, MR sont pour et les groupes CDH et ECOLO votent contre. Le Conseil adopte la résolution : -----

Le Conseil provincial, -----

VU le 1^{er} tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2007 ; -----

VU la proposition du Collège Provincial ; -----
VU l'article L2222-1 de l'arrêté du 22/04/2004 portant codification de la législation relative aux
pouvoirs locaux ; -----
VU l'avis de sa sixième Commission ; -----
ARRETE -----
Article unique : -----
Le Collège Provincial est autorisé à contracter, conformément à la législation sur les marchés
publics, les emprunts repris au 1er tableau des modifications budgétaires, en vue de financer les
dépenses extraordinaires y prévues (cfr. tableau en annexe). -----



1er tableau des modifications budgétaires
Prévisions d'emprunts en moins

Recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée prob,	Remarques
120086/17010/004	120086/27101/000	Travaux aux bâtiments de l'APG	-2.000,00 €	20	Transfert pour achat mobilier
124088/17010/000	124088/27101/001	Travaux sur le site du Campus	-320.679,00 €	20	Emprunt fait en 2005 et pas utilisé mais le taux était plus favorable
131066/17010/000	131066/23000/000	Equipement du Mess Provincial	-510,00 €	10	Vente de véhicule
131066/17010/004	131066/27101/000	Travaux au Mess Provincial	-4.000,00 €	10	Trop emprunté en 2005
137014/17010/000	137014/23000/000	Equipement de l'Equipe d'entretien	-100,00 €	10	Vente de véhicule
335082/17010/004	335082/27101/000	Travaux à l'Académie de Police	-2.500,00 €	10	Trop emprunté en 2004 et 2005
732028/17010/005	732028/27101/000	Travaux à l'ETPA	-145.000,00 €	20	Transfert pour aménagement de la nouvelle étable - Labo bio et rotonde reportés
735034/17010/003	735034/27101/000	Travaux à l'IPES	-84.550,00 €	20	Tansfert pour les nouvelles cuisines à l'Ecole Hôtelière
762037/17010/004	762037/27101/000	Travaux au Service Culturel	-300.000,00 €	20	Suppression sortie de secours
771106/17010/002	771106/24201/000	Restauration œuvres Musée Rops	-1.000,00 €	10	Trop emprunté en 2004
771107/17010/003	771107/24000/000	Mobilier et matériel pour le Musée des Arts Anciens	-3.000,00 €	10	Transfert pour acquisition d'une borne interactive
771107/17010/005	771107/27101/001	Restauration des façades du Musée des Arts Anciens	-23.000,00 €	20	Subside complémentaire de la Fondation Roi Baudouin
790044/17010/002	790044/27101/001	Travaux à l'Eglise cathédrale	-67.500,00 €	20	Travaux complémentaires au Palais Episcopal
801045/17010/004	801045/23000/000	Equipement du Service Action Sociale	-3.194,00 €	10	Trop emprunté en 2004
TOTAL			-957.033,00 €		

1er tableau des modifications budgétaires

Prévisions d'emprunts en plus

Recettes	Dépenses	Libellés	Montants	Durée prob.	Remarques
120086/17010/002	120086/24000/000	Achat de mobilier pour l'APG	2.000,00 €	10	Mobilier Huissiers - accueil
124012/17010/000	124012/27101/001	Travaux aux immeubles du Patrimoine Privé	40.043,00 €	20	Vente appartements Rue Becquet reportée
124012/17010/000-2006	124012/27101/001-2006	Travaux aux immeubles du Patrimoine Privé	115.993,00 €	20	Vente appartements Rue Becquet reportée
124012/17010/005	124012/27101/002	Travaux aux bâtiments sis Rue Lelièvre	25.000,00 €	20	Vente appartements Rue Becquet reportée
137013/17010/001	137013/27101/003	Travaux de sécurité et de sécurisation aux bâtiments provinciaux	119.300,00 €	20	Mise en conformité générale du Campus
137013/17010/010	137013/27101/006	Mise en conformité des installations électriques	66.500,00 €	20	Centre de Santé, Maison du Mieux Etre, bâtiments rue du Collège et rue Fumal
335082/17010/001	335082/23000/000	Equipement pour l'Académie de Police	8.750,00 €	10	Ethylomètres
335110/17010/000	335110/27000/001	Achat et aménagements sur terrains pour le Centre de Formation pratique - Ecole du Feu	500.001,00 €	30	
421016/17010/002	421016/27201/000	Entretien extraordinaire aux routes provinciales	100.000,00 €	10	Pas de transfert des routes à la RW cette année
562022/17010/006	562022/27101/000	Travaux à l'OPPGT	12.500,00 €	20	Travaux de sécurité sur le site des Trieux
732060/17010/003	732060/27101/000	Travaux à la ferme de Saint-Quentin	90.000,00 €	20	Aménagement abords nouvelle étable
735030/17010/004	735030/27101/000	Travaux à l'Ecole Hôtelière	100.000,00 €	20	Nouvelles cuisines
741081/17010/004	741081/21100/000	Achat de logiciels pour la Haute Ecole	23.766,00 €	3	Logiciel Fidélio
760039/17010/006	760039/27101/000	Travaux au Domaine de Chevetogne	349.440,00 €	30	Nouvelle buvette mini-golf
762074/17010/000	762074/23000/000	Equipement de l'ACTL	2.755,00 €	10	Caméras de surveillance
771107/17010/000	771107/27101/000	Travaux au Musée des Arts Anciens	148.693,00 €	20	Climatisation pour les œuvres
771107/17010/004	771107/23000/000	Equipement pour le Musée des Arts Anciens	3.000,00 €	10	Borne interactive

790044/17010/001	790044/27101/000	Travaux aux Edifices du culte	20.833,00 €	20	Travaux au Palais Episcopal
870049/17010/005	870049/24101/000	Maintenance extraordinaire des véhicules de l'Hygiène Sociale	13.147,00 €	10	Réparation avant peinture et lettrage
TOTAL			1.741.721,00 €		

Emprunts de l'exercice 2006 restant à contracter

4.335.190,00 €

TOTAL GENERAL

784.688,00 €

Affaire n° 119/07: Compte 2006 –Ajustements budgétaires par l'utilisation des enveloppes budgétaires conformément à l'article 10 de l'A.R. du 02/06/1999 du RGPT. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU la situation de certains articles de crédits de dette et de crédits de non-valeurs en dépassement budgétaires, au budget 2006 ; -----

VU l'Arrêté Royal du 02/06/1999 portant le Règlement Général de Comptabilité Provinciale et principalement son article 10, qui reprend : «Les crédits de dépenses ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles que leur assigne le budget. Ils sont limitatifs à l'exception de ceux relatifs à des dépenses prélevées d'office. La limitation visée à l'alinéa 2 s'applique, pour les dépenses obligatoires du service ordinaire, au total des crédits portant les mêmes codes fonctionnels et économiques, limités aux trois premiers chiffres en ce qui concerne le code fonctionnel et limité aux deux premiers chiffres en ce qui concerne le code économique. -----

Les modifications qui résultent de l'alinéa précédent sont portées à la connaissance du Conseil provincial. » -----

ETANT DONNE que cette technique permet de faire « glisser» des crédits entre des articles budgétaires dont les 3 premiers chiffres du code fonctionnel et les 2 premiers chiffres du code économique sont identiques; -----

VU la liste des ajustements budgétaires proposés en annexe; -----

VU que ces ajustements budgétaires doivent être portés à la connaissance du Conseil Provincial;

VU la proposition de notre Collège Provincial et l'avis de sa 6e Commission; -----

ARRETE-----

Article unique: -----

Il est porté à la connaissance du Conseil Provincial, la liste des ajustements budgétaires proposés par le Receveur Provincial. -----

Affaire n° 128/07: Emprunt destiné à financer les dépenses extraordinaires du budget provincial 2007 – Choix du mode de passation et des conditions du marché. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU l'article L2222-2 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation; -----

VU la loi du 24 décembre 1993 et l'Arrêté royal du 08 janvier 1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services; -----

VU le projet de cahier spécial des charges relatif au marché de services concernant l'emprunt destiné à financer les dépenses extraordinaires du budget provincial pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour quatre périodes annuelles; -----

ATTENDU que le mode de passation du marché proposé est l'appel d'offres général; -----

VU les critères d'attribution du marché définis en vertu de l'article 115 de l'Arrêté royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics; -----

VU les critères de sélection qualitative des prestataires de services définis en vertu des articles 69 à 71 de l'Arrêté royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics; -----

VU la proposition du Collège provincial du 21 juin 2007 ; -----

VU l'avis de la 6^e Commission; -----

ARRETE -----

Article 1^{er} : Il est décidé de recourir à un emprunt de 13.000.000 € afin de financer les dépenses extraordinaires du budget provincial pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour quatre périodes annuelles. -----

Article 2 : le mode de passation du marché est l'appel d'offres général. -----

Article 3: Les conditions du marché, les critères de sélection qualitative des prestataires de services

et les critères d'attribution du marché tels que mentionnés dans le cahier spécial des charges sont approuvés.

Article	Enveloppe	Libellé	Budget Final	Engagé	Disponible	Ajustement
000002/65340/000	000/65	REGUL. PRELEVEMENTS "DEXIA" POUR COMMISSION DE RESERVATION DES EMPRUNTS ET INTERETS DEBITEURS SUR OUVERTURES DE CREDIT	50.000,00	70.812,41	-20.812,41	20.813,00
000002/65340/001	000/65	INTERETS DEBITEURS "DEXIA" Y COMPRIS ARRIERES AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE FORET	30.000,00	0,00	30.000,00	-20.813,00
722058/43003/000	722/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	51.394,00	51.407,63	-13,63	14,00
722061/43003/000	722/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	581,00	309,62	271,38	-14,00
735031/65000/000	735/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.E.S.	18.106,00	18.148,49	-42,49	43,00
735034/65000/000	735/65	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MUSEES	35.047,00	31.475,79	3.571,21	-43,00
771041/43003/000	771/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROPS	114.418,00	123.011,09	-8.593,09	8.594,00
771106/43003/000	771/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR MUSEES PROVINCIAUX	49.202,00	36.267,57	12.934,43	-8.594,00
771041/65000/000	771/65	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROPS	41.924,00	51.557,43	-9.633,43	9.634,00
771106/65000/000	771/65	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	60.742,00	48.355,60	12.386,40	-9.634,00
922055/43003/001	922/43	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	3.537.471,00	3.577.999,83	-40.528,83	40.529,00
922055/43003/003	922/43		1.835.099,00	1.749.205,16	85.893,84	-40.529,00
Article	Enveloppe	Libellé	Budget Final	Engagé	Disponible	Ajustement
000002/64200/000-2005	000/64	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)	780.000,00	130.671,12	649.328,88	-648.253,00
000002/64200/000-2002	000/64	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)	0,00	533.149,15	-533.149,15	533.150,00
000002/64200/000-2004	000/64	CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)	0,00	115.102,01	-115.102,01	115.103,00
040003/64200/000-2005	040/64	NON VALEURS SUR TAXES (DEGREVEMENTS GOUVERNEUR, ...)	17.739,00	19.463,70	-1.724,70	1.725,00
040003/64200/000-2002	040/64	NON VALEURS SUR TAXES (DEGREVEMENTS GOUVERNEUR, ...)	50.865,00	187.060,60	-136.195,60	136.196,00
040003/64200/000-2003	040/64	NON VALEURS SUR TAXES (DEGREVEMENTS GOUVERNEUR, ...)	14.922,00	20.595,18	-5.673,18	5.674,00
040003/64200/000-2004	040/64	NON VALEURS SUR TAXES (DEGREVEMENTS GOUVERNEUR, ...)	6.795,00	10.013,80	-3.218,80	3.219,00
040003/64201/000-2005	040/64	CREDIT DESTINE AU REMBOURSEMENT EVENTUEL DE TAXES CONTEN-TIEUSES - Y COMPRIS INTERETS MORATOIRES	2.620.000,00	11.650,32	2.608.349,68	-146.814,00
922055/64200/000-2005	922/64	NON VALEURS SUR FRAIS DE PROCEDURE (CREDIT NON LIMITATIF)	100,00	134.248,55	-134.148,55	134.149,00
922055/64200/001-2005	922/64	NON VALEURS SUR PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES (CREDITS NON LIMITATIFS)	156.849,00	9.619,11	147.229,89	-134.149,00

Affaire n° 129/07: Compte et bilan de la Régie Provinciale "Château de Namur" pour l'exercice 2006
Approbation. -----

Le débat sur les compte et bilan est ouvert, MM. MAZY, LE BUSSY, MOUYARD, MAZY, LE
BUSSY, MOUYARD s'expriment successivement. -----

M. LE BUSSY, Rapporteur, lit le rapport rédigé. -----

M. le Président met la résolution aux voix. Décision : le Conseil adopte à l'unanimité la résolution :

Le Conseil provincial, -----

VU l'accord de l'Exécutif Régional Wallon sur l'organisation en régie provinciale du Château de
Namur le 9 janvier 1990; -----

VU l'article 86 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes; -----

VU l'article L2223-2 du Code Wallon de la Démocratie Locale; -----

VU les articles 29 et 30 du règlement général sur la gestion des régies provinciales pour la Province
de Namur; -----

VU la proposition du Collège provincial; -----

VU l'avis de la sixième commission; -----

ARRETE: -----

Article 1^{er} : Les compte et bilan ci-joints pour la Régie Provinciale "Château de Namur" et relatifs à
l'exercice 2006 sont approuvés. -----

Article 2: Le bénéfice de 77.061,16 EUR est affecté à un fonds de réinvestissement. -----

Disponible au 1.1.2006 -----

DEXIA 091-0101964-46	170.726,44
DEXIA 055-0015111-85	0,00
Crédit Général 193-1213452-03	3.540,26
Citibank 953-0430081-49	8.087,42
BBL 350-1005115-23	1.643,78
BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.577,96
Caisse espèces	12.779,78
Caisse devises	0,00
Caisse chèques	1.472,75
Ouverture de crédit	0,00
Virements internes	<u>2.000,00</u>
	203.828,39

Recettes globales de l'exercice 2006

DEXIA 091-0101964-46	2.302.120,29
DEXIA 055-0015111-85	552.307,78
Crédit Général 193-1213452-03	21.002,50
Citibank 953-0430081-49	310.894,94
BBL 350-1005115-23	4.984,57
BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	72,44
Caisse espèces	272.006,96
Caisse devises	2.476,76
Caisse chèques	55.797,60
Ouverture de crédit	251,72
Virements internes	<u>1.299.434,97</u>
	4.821.350,53

Dépenses globales de l'exercice 2006

DEXIA 091-0101964-46	2.351.264,45
DEXIA 055-0015111-85	402.307,78
Crédit Général 193-1213452-03	20.991,32
Citibank 953-0430081-49	283.042,56

BBL 350-1005115-23	6.206,38
BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	0,00
Caisse espèces	274.218,98
Caisse devises	2.476,76
Caisse chèques	57.077,85
Ouverture de crédit	251,72
Virements internes	<u>1.299.434,97</u>
	4.697.272,77
Disponibles au 31.12.2006	
DEXIA 091-0101964-46	121.582,28
DEXIA 055-0015111-85	150.000,00
Crédit Général 193-1213452-03	3.551,44
Citibank 953-0430081-49	35.939,80
BBL 350-1005115-23	421,97
BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	3.650,40
Caisse espèces	10.567,76
Caisse devises	0,00
Caisse chèques	192,50
Ouverture de crédit	0,00
Virements internes	<u>2.000,00</u>
	327.906,15

Certifié exact. -----

Le Receveur (s) J .M. ALLARD-----

3^{ème} Commission : -----

Affaire n° 98/07 : Administration Générale de l'Enseignement – Vacance d'emploi de Premier Directeur – Promotion.. -----

M. le Président et déclare le huis clos et demande à toutes les personnes étrangères à l'assemblée de quitter la séance à l'exception de M. le Gouverneur, M. le Greffier provincial, de M. GUSTIN et Mme SCHUEREMANS.-----

Proclamation du huis clos à 12 heures 30-----

HUIS CLOS-----

Présents au prononcé du huis clos : -----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----

Groupe M.R. : Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

Reprise de la séance publique à 12 heures 52 -----

Présents à la reprise de la séance publique-----

Groupe P.S. : Claude BULTOT, Jean-Louis CLOSE, Maxime DELAITE, Yves DEPAS, Alexandre DEPAYE, Pierre-Yves DERMAGNE, Véronique FABRIS, Martine JACQUES, Robert JOLY, Yvan PETIT, Bernard PONCELET, Maryse ROBERT-DECLERCQ, Khalid TORY. -----

Groupe M.R. : Françoise BAILY-BERGER, Philippe BULTOT, Robert CAPPE, David CLARINVAL, Luc DELIRE, Joseph DETHY, Bernard DUCOFFRE, Anne HUMBLET, Jacky MATHY, Gilles MOUYARD, José PAULET, Stéphanie THORON, Jean-Marc VAN ESPEN, Pierre VUYLSTEKE, Michel WAUTHIER.-----

Groupe C.D.H. : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Pierre GENARD, Jacques MAZY, Françoise NAHON-DELFORGE, Lionel NAOMÉ, Françoise SARTO-PIETTE. -----

Groupe ECOLO : Etienne CLEDA, Philippe HUBAUX, Laurence LAMBERT, Gauthier LE BUSSY, Virginie MARCHAL, André PIERARD, Paul WATTECAMPS. -----

M. CAPPE ne participe pas au scrutin pour être sorti pendant le huis clos. -----

A la demande de M. le Président, M. Pierre-Yves DERMAGNE, Mme Stéphanie THORON, MM. Gauthier LE BUSSY et David CLARINVAL, les quatre plus jeunes membres de l'assemblée prennent place au bureau en qualité de scrutateurs. -----

Vote par bulletin secret. -----

Un bulletin est distribué à chaque Conseiller et ensuite repris. -----

Nombre de votants ou de bulletins distribués : 41 -----

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41 -----

Nombre de bulletins nuls : néant -----

Nombre de votes valablement exprimés (*trouvés – nuls*): 41 -----

Nombre de bulletins blancs : 2 -----

Nombre de bulletins favorables à Mme Marie-Rose BRIDOUX : 2 voix -----

Nombre de bulletins favorables à Mme Annie DENIS : néant -----

Nombre de bulletins favorables à Mme Marie France MARLIERE : 37 voix -----

Nombre de bulletins favorables à M. Jacques PLICHART : néant -----

Nombre de bulletins favorables à M. Jean-Claude PODLECKI : néant -----

Mme Marie France MARLIERE obtient 37 voix sur 41 votes valables-----

Décision : Mme MARLIERE est promue Premier Directeur de l'Administration Générale de l'Enseignement à la majorité des suffrages. Cette nomination produisant ses effets le 1^{er} juillet 2007. -----

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2007 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté. -----

La séance est levée à 13h05 -----

Pour accord au titre de rapport succinct, le 29 juin 2007

Daniel GOBLET,
Greffier provincial

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, leseptembre 2007

Daniel GOBLET,
Greffier provincial

Claude BULTOT,
Vice-Président